



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE 2024-02

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour le règlement de lotissement pour le numéro de lot 3 767 430 appartenant à Guy Orsaly et Tanja Koch lors de la séance ordinaire du conseil le 8 avril décembre 2024 à 19h à la Mairie au 663 chemin Frontière.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre d'obtenir un frontage de 8 mètres de largeur pour la création d'une rue. Un frontage de 26.61 mètres. au lieu de 48.7 mètres.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 8 avril 2024 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 26^{ième} jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 26^{ième} jour du mois de mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 26^{ième} jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière



MUNICIPALITÉ
DE
RIVIÈRE-BEAUDETTE
